

tion restera en suspens. L'appel au Conseil privé est un bien que nous conservons avec l'Empire. Sous le régime de la Loi de la Cour suprême, je voudrais que ce tribunal soit saisi d'un projet de loi que j'ai présenté à l'effet que les juges au pays devraient être tenus de se conformer aux décisions rendues par Sa Majesté dans son conseil privé, sur le mariage, par exemple. Le juge en chef de la province de Québec, M. Greenshields, juriste éminent, a appuyé cette façon de voir, soutenant que ces décisions l'emportent sur le droit canon. Je suis persuadé que si on interjetait appel à la Cour suprême dans une cause, sur une question de droit, ce tribunal accorderait force de loi à la décision rendue par le juge Greenshields. Les tribunaux sont subordonnés à la législature et c'est le devoir des juges d'interpréter la loi telle qu'elle existe, telle qu'elle est énoncée dans les manuels, les ouvrages des autorités juridiques, et le tribunal de dernier ressort, le Conseil privé, où le plaidant peut toujours compter obtenir justice. Le ministère devrait prendre une décision à cet égard. Plusieurs personnes ont demandé que pareil appel soit interjeté. Somme toute, le ministre a des fonctions à remplir en qualité de procureur général.

Soit dit en passant, permettez-moi de prier le très honorable représentant d'être attentif. Je vois que l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) est en train de causer avec lui, mais le sujet que je discute offre assez d'importance pour qu'il m'écoute sans distraction. Il a parlé hier de certains conservateurs qui préconisent un gouvernement national. Je n'en suis pas un. Gouvernement national est un terme qui peut admettre plus d'une interprétation. J'espère que l'honorable député de Parkdale n'est pas allé trouver le ministre de la Justice pour lui dire ce qu'il entend par gouvernement national.

Je prie sérieusement le ministre d'inviter la Cour suprême à se prononcer sur le point de droit suivant: les juges devront se conformer aux décisions rendues par Sa Majesté en son conseil privé, parce que les décisions rendues par le conseil privé à Londres lient tous les tribunaux du pays dans toutes les provinces.

J'ai déjà parlé des accidents d'automobiles, mais la situation est si grave aujourd'hui que j'y reviens encore pour souligner la chose. J'espère que le ministre étudiera sérieusement un projet d'amendement de nature à remédier vraiment à la situation. Dans les divers districts militaires au cours d'une seule année, cinquante-quatre soldats ont été renversés et tués par des chauffards. Je ne veux pas que le ministre lui-même se fasse écraser,

mais je sais qu'il a déjà failli l'être. Je l'ai vu un jour traverser la rue en face du club Rideau et il l'a échappé belle. Il n'avait peut-être pas vu la voiture qui aurait pu facilement le frapper. Je ne voudrais pas voir l'honorable député de Parkdale, le chef de l'opposition, le premier ministre ou le savant ministre des Pensions courir un péril, parce que comme moi, ils n'ont plus leur agilité d'autrefois.

Il est impossible au ministre de la Justice de remplir efficacement ses fonctions, sans l'aide supplémentaire que j'ai indiquée, c'est-à-dire dans le domaine judiciaire et administratif, et en ce qui regarde les tâches correspondant à celles qui, en Angleterre, relèvent du Home Secretary.

On a présenté plusieurs vœux en faveur de la modification du code criminel et j'espère que le ministre fera quelque chose pour donner suite aux plus pressants de ces vœux.

Le ministre mérite des éloges pour avoir présenté ses crédits au début de la session, de sorte que les magistrats et les autres autorités auront l'occasion de se prononcer sur tous les projets d'amendements que l'on pourra envisager. Le ministre est excellent, le ministre est actif et j'espère que dans l'intersession, il étudiera ces propositions. Le Canada est fort arriéré en matière de réforme judiciaire. On en parle depuis vingt-cinq ans. C'est un fait accompli en Angleterre, et depuis qu'on y a adopté la loi dite "Summary Offenders Act" on a fermé la moitié des prisons dans ce pays. Au Canada, il n'y a que le barreau qui discute la question de la réforme des lois à ses conventions, mais on devrait en faire une des principales tâches de la Chambre siégeant en comité.

M. MacNICOL: J'aimerais poser une question au ministre pour faire suite aux observations de mon chef relativement au rapport qui a motivé les propositions du ministre, il y a quelques années. On avait alors beaucoup parlé de l'institution de quelques réformes dans les pénitenciers du Canada en s'inspirant du système Borstal qui avait donné d'excellents résultats en Angleterre.

En parlant sur cette question il y a quelques années, j'ai fait connaître le résultat de mes enquêtes dans les pénitenciers de l'Angleterre et tout le bien que le système Borstal y a accompli. L'administration des pénitenciers canadiens comporte-t-elle quoi que ce soit en ce sens?

Le très hon. M. LAPOINTE: C'est l'une des questions importantes que la nouvelle commission devait étudier après sa nomination, et c'est pour cette raison qu'on n'a rien